



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6655

du 15/05/2018

**Mise à disposition d'ordinateurs portables administratifs pour les directions d'écoles**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveau : Fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- À partir de la date de parution
- Du

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mots-clés :**

Maternel/Fondamental / Ordinaire / Spécialisé /  
Plan de pilotage/ Aide spécifique /Ordinateurs/PCs  
administratifs

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement maternel, primaire et secondaire ordinaire, secondaire artistique et spécialisé subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement des établissements de l'Enseignement maternel, primaire et secondaire ordinaire, secondaire artistique et spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information :

- Aux Membres du Service général de l'Inspection de l'enseignement maternel, primaire et secondaire ordinaire, artistique et spécialisé ;
- Aux Vérificateurs ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Fédérations d'associations de parents ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Signataire**

Ministre / Cabinet de Madame la Ministre de l'Éducation  
Administration : Madame Marie-Martine SCHYNS  
Contact : Monsieur Yves Thomée – yves.thomee@gov.cfwb.be

**Personnes de contact**

Personnes ressources :  
[caroline.caty@cfwb.be](mailto:caroline.caty@cfwb.be) Madame Caroline CATY –  
[samira.elkeffi@cfwb.be](mailto:samira.elkeffi@cfwb.be) Madame Samira EL KEFFI

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mobilisation des acteurs de l'éducation et du renforcement du pilotage du système éducatif, je souhaite, conformément aux propositions de l'avis numéro 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence, valoriser le leadership des directions d'écoles au sein de la dynamique collective de l'établissement.

Dans cette perspective, l'objectif est d'alléger le poids de la gestion administrative et multitâches de l'école afin de permettre aux directions de se recentrer sur leur rôle éducatif et pédagogique.

Le renforcement du soutien administratif et éducatif des directions de l'enseignement fondamental mis progressivement en œuvre depuis cette année constitue une première étape en ce sens. La seconde passe par des initiatives de simplification administrative notamment numériques.

Cette volonté de numériser davantage la gouvernance des établissements scolaires présuppose logiquement de revoir l'équipement informatique mis à disposition des chefs d'établissements de l'enseignement obligatoire. Un équipement de meilleure qualité est essentiel afin de leur permettre, entre autres, d'accéder aux nouvelles applications liées à la mise en œuvre des mesures du Pacte prévue à l'O.S.1.6. « Réussir la transition numérique » de l'Avis n°3 du Pacte pour un enseignement d'Excellence, telle que l'application informatique destinée aux plans de pilotage ou encore l'introduction du dossier d'accompagnement de l'élève. Cette mesure vise aussi à répondre au besoin d'homogénéité des postes de travail exprimée par l'Administration Générale de l'Enseignement afin de rendre plus efficaces l'accès et l'usage des applications métiers ainsi que du helpdesk.

A cet effet, je porte à votre attention que le Gouvernement a mis en place un projet qui vise à la mise à disposition d'un ordinateur portable pour toutes les directions. Ces ordinateurs désignés habituellement sous le terme « PC administratifs », doivent permettre aux directions de remplir leurs obligations administratives et de se connecter en ligne pour accéder aux circulaires et applications métiers spécifiques. La mise en œuvre de ce projet comporte 4 phases de déploiement étalées sur 4 années.

Ce déploiement visera pour sa première phase l'ensemble des écoles maternelles autonomes (ordinaire et spécialisé). Pour les 3 phases suivantes, l'ensemble des écoles fondamentales, primaires et secondaires seront visées dans l'ordre de leur entrée dans les plans de pilotage.

La première phase débutera déjà cette année scolaire auprès d'un certain nombre d'établissements tests, le reste du déploiement aura lieu dès la rentrée scolaire 2018. Un contact sera très prochainement pris par mail via l'adresse mail administrative « adm.cfwb.be » avec les premiers établissements concernés.

Le nouvel ordinateur est ainsi mis à la disposition de votre école dans le cadre d'un usage professionnel, afin d'accomplir les tâches relevant des axes administratif, matériel et financier, sans exclure les tâches liées aux axes pédagogique, éducatif et relationnel définis dans le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs tel que modifié par le décret du 19 juillet 2017.

A ce stade, vous ne devez effectuer aucune démarche complémentaire. C'est l'ETNIC qui prendra contact avec votre établissement et apportera les éclairages techniques inhérents à ce déploiement.

Cependant, je vous informe déjà que, outre son installation, l'ordinateur portable sera fourni avec une station d'accueil, un clavier externe, une souris externe, un moniteur externe, une mallette

de transport, les logiciels nécessaires à son fonctionnement, dont une suite bureautique et un helpdesk.

Ce projet a l'ambition d'apporter une réponse à un besoin identifié par les acteurs de terrain. Il s'inscrit également dans une vision stratégique de la transition numérique de notre enseignement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et de votre pleine coopération dans la mise en œuvre des présentes dispositions.

La Ministre

Marie-Martine SCHYNS